



Accueil du jeune enfant : la Caf vous aide à rebondir



Pour préserver l'offre existante et redynamiser la création de modes d'accueil, les Caf lancent un Plan rebond ambitieux de 300 millions d'euros supplémentaires sur 2 ans.

#3

**RÉDUIRE LE RESTE À CHARGE DE MANIÈRE PÉRENNE
75 M € EN 2021 ET 81 M € EN 2022**

**BÉNÉFICIER D'UNE RÉDUCTION DU RESTE À CHARGE EN MATIÈRE
DE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES : VOTRE CAF VOUS SOUTIENT
FINANCIÈREMENT DANS LA DURÉE**

OBJECTIF

Soutenir durablement les projets existants et nouveaux en allégeant de manière pérenne les restes à charge en fonctionnement.

QUAND

En 2021 et les années suivantes

CE QUI EST PROPOSÉ

Une réduction pérenne du reste à charge en fonctionnement pour les porteurs de projets en crèche - Psu grâce à la majoration du bonus « territoire Ctg » mis en place pour les structures soutenues par des collectivités signataires d'une Convention territoriale globale (Ctg) :

> Majoration du bonus territoire Ctg pour les places nouvelles :

Majoration de 500 € du bonus territoire Ctg pour les places nouvelles (en complément du plan d'aides exceptionnelles à l'investissement – Mesure 2) :

Avant : compris entre 2 100 € et 3 100 € selon la richesse des territoires,

Maintenant : entre 2 600 € et 3 600 €.

Résultat : baisse du reste à charge en fonctionnement des collectivités de 3 points.



Typologie du territoire	Montant socle	Modulation territoriale avant plan rebond	Majoration Ctg du plan rebond	Montant total actuel grâce au plan rebond
PF > 1 200 € MNV > 21 300 €	2 100 €	0 €	500 €	2 600 €
PF > 1 200 € MNV <= 21 300 €	2 100 €	50 €	500 €	2 650 €
PF <= 1 200 € MNV > 20 300 €	2 100 €	100 €	500 €	2 700 €
PF <= 1 200 € MNV <= 20 300 €	2 100 €	150 €	500 €	2 750 €
PF <= 900 € MNV > 19 600 €	2 100 €	200 €	500 €	2 800 €
PF <= 900 € MNV <= 19 600 €	2 100 €	300 €	500 €	2 900 €
PF <= 700 € MNV >= 19 300 €	2 100 €	400 €	500 €	3 000 €
PF <= 700 € MNV <= 19 300 €	2 100 €	700 €	500 €	3 300 €
QPV/ZRR/AVIP	2 100 €	1 000 €	500 €	3 600 €

PF : Potentiel financier par habitant

MNV : Médiane niveau de vie



> Majoration du bonus territoire Ctg pour les places existantes

Le Plan rebond majore de 400 € à 800 € par place selon la richesse du territoire, le bonus territoire Ctg minimum pour les places existantes soutenues par les collectivités.

Avant : compris entre 0 et 700 € selon la richesse des territoires

Maintenant : le montant plancher du bonus "territoire Ctg" est compris entre 400 € et 1 700 €.

Typologie du territoire	Montant minimum avant le plan de rebond	Majoration Ctg du plan rebond	Nouveau plancher de financement grâce au plan de rebond
PF > 1 200 € MNV > 21 300 €	0 €	400 €	400 €
PF > 1 200 € MNV <= 21 300 €	50 €	700 €	750 €
PF <= 1 200 € MNV > 20 300 €	100 €	700 €	800 €
PF <= 1 200 € MNV <= 20 300 €	150 €	750 €	900 €
PF <= 900 € MNV > 19 600 €	200 €	750 €	950 €
PF <= 900 € MNV <= 19 600 €	300 €	800 €	1 100 €
PF <= 700 € MNV >= 19 300 €	400 €	750 €	1 150 €
PF <= 700 € MNV <= 19 300 €	700 €	700 €	1 400 €
QPV/ZRR/AVIP	1 000 €	700 €	1 700 €

PF : Potentiel financier par habitant

MNV : Médiane niveau de vie

Montant de référence

- > Majoration de 500 € du bonus Ctg pour les places nouvelles
- > Majoration du plancher de financement pour les places existantes de 400 à 800 € par place selon la richesse du territoire.



POUR QUI – LES CRITÈRES POUR EN BÉNÉFICIER

Tout gestionnaire de crèche financée par la Psu et financée par une collectivité qui a signé une convention territoriale globale (Ctg) avec la Caf.

QUE FAIRE POUR EN BÉNÉFICIER

Pour bénéficier des montants majorés « bonus territoires », les collectivités qui n'ont pas encore signé de Ctg doivent :

- > Résilier, éventuellement par anticipation, le Contrat enfance jeunesse (Cej) en cours, avec prise d'effet au 31/12/2020.
- > Formaliser le nouveau partenariat avec la Caf en signant dès 2021 une Ctg séquencée progressivement pour sa mise en œuvre, ou prendre un acte d'engagement à signer une Ctg en 2022.

Pour bénéficier du bonus « territoire – places existantes », le gestionnaire d'une structure soutenue par la collectivité locale compétente signe un avenant à la convention de financement en cours, pour une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

EXEMPLES

Places nouvelles

Dans les 3 cas ci-dessous, il est retenu la même crèche « moyenne », dont le prix de revient par place est de 15 000 € et le nombre d'heures facturées par place est de 1 700 €.

> Crèche en Qpv

Cette crèche bénéficie du plus haut niveau du bonus mixité sociale : 2 100 € par place

Avant : le bonus territoire Ctg était de 3 100 € par place

Maintenant : le bonus territoire Ctg est de 3 600 € par place

Résultat : le reste à charge en fonctionnement passe de 17 % à 14 %, soit un coût de 2 075 € par place.

AVANT PLAN REBOND



83 %
Financement Caf
en fonctionnement

17 %
Reste à charge en fonctionnement

AVEC PLAN REBOND



86 %
Financement Caf
en fonctionnement

14 %
Reste à charge en fonctionnement



> **Crèche en territoire au potentiel financier par habitant ≤ 700 € et avec une médiane de niveau de vie $\leq 19\,300$ €**

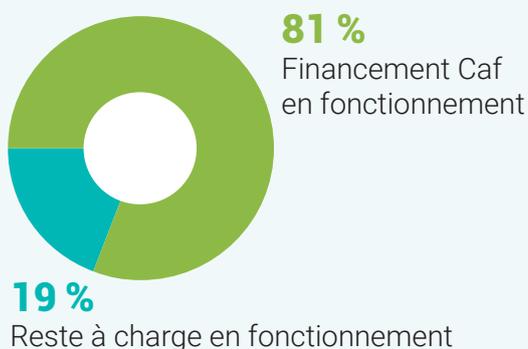
Elle bénéficie du plus haut niveau du bonus mixité sociale : 2 100 € par place.

Avant : le bonus territoire Ctg était de 2 800 € par place.

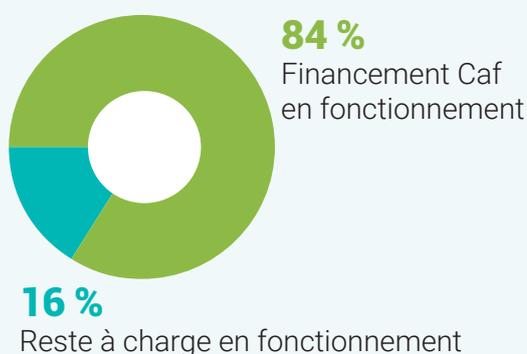
Maintenant : le bonus territoire Ctg est de 3 300 € par place.

Résultat : le reste à charge en fonctionnement passe de 19 % à 16 %, soit un coût de 2 375 € par place.

AVANT PLAN REBOND



AVEC PLAN REBOND



> **Crèche en territoire au potentiel financier par habitant $\leq 1\,200$ €, et avec une médiane de niveau de vie $> 20\,300$ €**

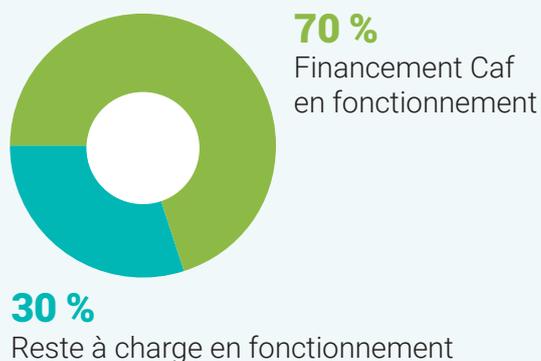
Elle bénéficie d'un faible niveau de bonus mixité sociale : 300 € par place.

Avant : le bonus territoire Ctg était de 2 200 € par place.

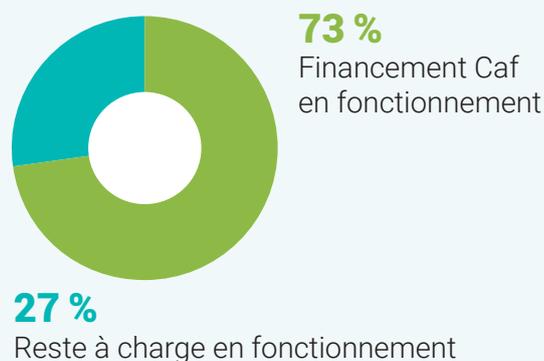
Maintenant : le bonus territoire Ctg est de 2 700 € par place.

Résultat : le reste à charge en fonctionnement passe de 30 % à 27 %, soit un coût de 4 061 € par place.

AVANT PLAN REBOND



AVEC PLAN REBOND





Places existantes

Dans les 3 cas ci-dessous, il est retenu la même crèche « moyenne », dont le prix de revient par place est de 15 000 € et le nombre d'heures facturées par place est de 1 700 €.

> Crèche en Qpv

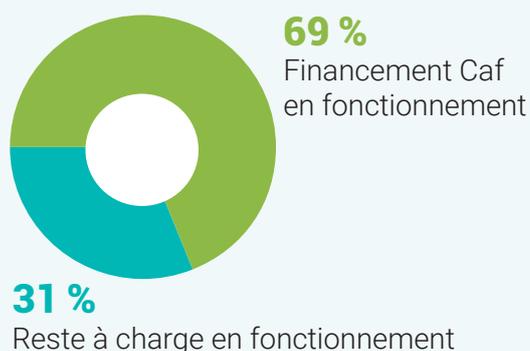
Cette crèche bénéficie du plus haut niveau du bonus mixité sociale : 2 100 € par place.

Avant : le bonus territoire Ctg était de 1 000 € par place.

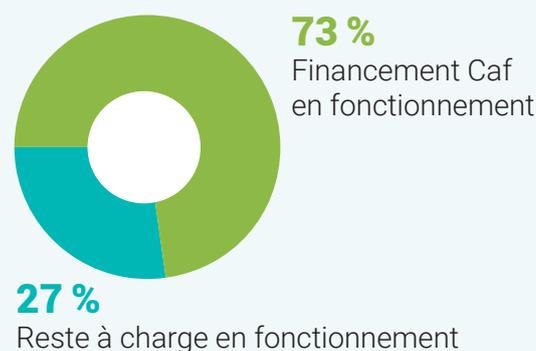
Maintenant : le bonus territoire Ctg est de 1 700 € par place.

Résultat : le reste à charge en fonctionnement passe de 31 % à 27 %, soit un coût de 3 975 € par place.

AVANT PLAN REBOND



AVEC PLAN REBOND



> Crèche en territoire au potentiel financier par habitant $\leq 700\text{€}$ et avec une médiane de niveau de vie $\leq 19\,300\text{€}$

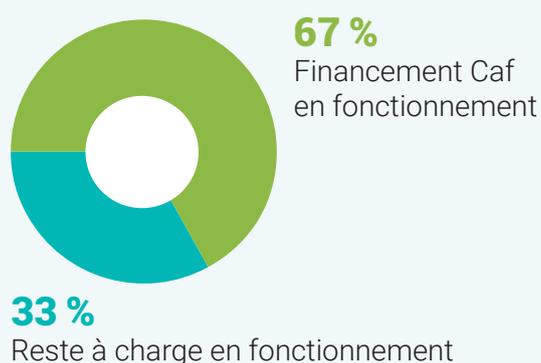
Elle bénéficie du plus haut niveau du bonus mixité sociale : 2 100 € par place.

Avant : le bonus territoire Ctg était de 700 € par place.

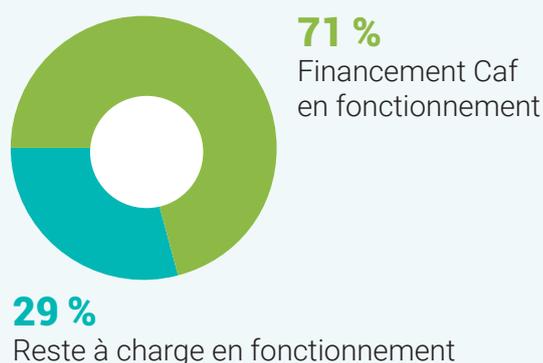
Maintenant : le bonus territoire Ctg est de 1 400 € par place.

Résultat : le reste à charge en fonctionnement passe de 33 % à 29 %, soit un coût de 4 275 € par place.

AVANT PLAN REBOND



AVEC PLAN REBOND





> **Crèche en territoire au potentiel financier par habitant $\leq 1\ 200$ €, avec une médiane de niveau de vie $> 20\ 300$ €**

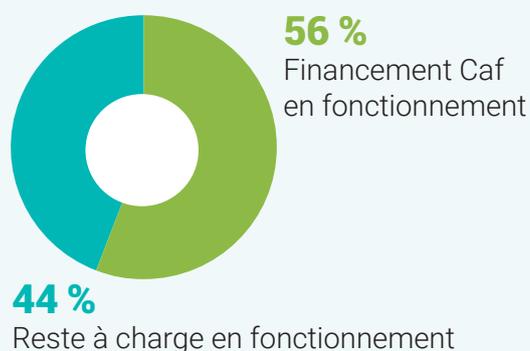
Elle bénéficie d'un faible niveau de bonus mixité sociale : 300 € par place.

Avant : le bonus territoire Ctg était de 100 € par place.

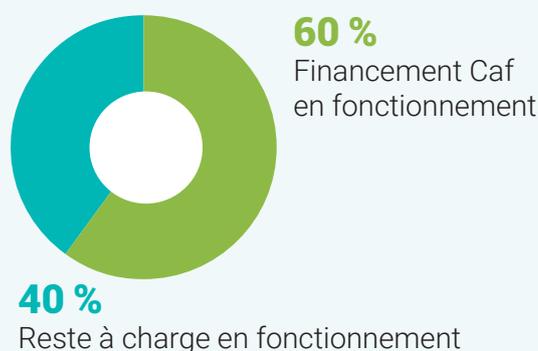
Maintenant : le bonus territoire Ctg est de 800 € par place.

Résultat : le reste à charge en fonctionnement passe de 44 % à 40 %, soit un coût de 5 961 € par place.

AVANT PLAN REBOND



AVEC PLAN REBOND



Vous souhaitez bénéficier de ces mesures d'aide au fonctionnement pour votre lieu d'accueil collectif ? N'hésitez pas à contacter le conseiller technique territorial de votre secteur : votre Caf est là pour vous aider !

Secteur Bresse : **Karim Belboukhari**

Secteur Charolais-Brionnais : **Nadège Durand**

Secteur Mâconnais : **Amandine Jeanperrin-Cortot**

Secteur Centre : **Antoine Lachaux**

Secteur CUCM : **Myriam Lapandry**

Secteur Autunois : **Elisabeth Ponsot**

Secteur Chalonnais : **Jocelyne Sugnot**